



Après étude de votre dossier, la commission pédagogique a retenu votre candidature **sous réserve de justifier du diplôme requis.**

Afin d'effectuer votre inscription à l'Institut Montpellier Management, vous trouverez ci-joint :

- un dossier d'Inscription Administrative à renvoyer au plus tard le **02/10/2023** à l'adresse :

Moma – UM
Service e-learning - inscriptions (préciser le niveau L1, L2, L3, M1 ou M2)
Rue Vendémiaire Bat D bureau 206
CS 19519
34960 Montpellier cedex 2

- Un document pièces à produire

Vous devrez faire en parallèle au plus tard le 02/10/2023 une inscription auprès du Cned.
Le dossier d'inscription est téléchargeable sur [https://www.cned.fr/recherche?](https://www.cned.fr/recherche?recherche=moma)
recherche=moma

Les cours débuteront sur la Plateforme d'enseignement lundi **25 septembre 2023.**

Une réunion d'information de rentrée sera proposée le 20 septembre de 9H30 à 12H00

Si vous êtes intéressé(e) pour suivre cette réunion, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :
inscription.regroupement.moma@gmail.com

Le suivi en présentiel de cette réunion sera conditionné par les instructions relative à la situation sanitaire pour la rentrée universitaire.

Les modalités de suivi (lien ou lieu) de cette réunion vous seront alors communiquées quelques jours avant la date prévue.

Si vous ne pouviez vous rendre disponible ce jour là, toutes les informations évoquées lors de cette matinée seront mises en ligne par la suite.

Dans un second temps, une prise en main de la plateforme d'enseignement sera organisée les 21 et 22 septembre.

A cet effet, vos identifiants d'accès ainsi que les consignes vous seront envoyés par mail le 20 septembre courant de l'après midi, merci de vérifier vos SPAMS.

Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, les examens semestriels terminaux auront lieu **à Montpellier**, la semaine du 15 janvier 2024 pour les matières du semestre 1, la semaine du 13 mai 2024 pour le semestre 2, sous réserve de modification.

Des examens de session 2 (rattrapages) seront organisés mi-juin, **à Montpellier**, les dates exactes seront communiquées ultérieurement. Contrôle continu pour les M2 en session 1 – rattrapages pour le M2 soit en présentiel **à Montpellier** ou en ligne.

Toute demande de renseignement concernant l'inscription administrative doit être adressée par mail à moma-elearning-inscriptions@umontpellier.fr



S'agissant des étudiants apprentis ou en recherche d'apprentissage

Si vous êtes déjà titulaire d'un contrat d'apprentissage avant le début de la formation le 25 septembre :

- Vous n'aurez aucun frais de formation à régler auprès du CNED
- Vous n'aurez également pas à régler les droits d'inscription à l'université
- En revanche vous devrez vous acquitter du règlement de la CVEC une copie de votre contrat d'apprentissage vous sera demandée

Si vous n'avez signé aucun contrat avant le début de la formation soit le 25 septembre:

- Vous aurez jusqu'au 30 novembre pour trouver un apprentissage au titre de la formation que vous préparez
- Cependant vous devrez néanmoins régler les frais de formation auprès du CNED ainsi que les droits d'inscription universitaire.
- Vous devrez également vous acquitter de la CVEC
- Ces deux derniers règlements ne seront pas dus si vous êtes boursier

Si vous signez un contrat d'apprentissage au plus tard le 30 novembre le CNED procédera au remboursement de vos frais de formation.



Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Dès lors que vous êtes autorisé(e) à vous inscrire en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur français public ou privé à la rentrée 2023, vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus. Cette nouvelle contribution est destinée à l'accueil et à l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Elle sert également à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Elle doit être acquittée chaque année auprès du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Son montant est de **100 euros**.

Si vous vous inscrivez à plusieurs formations lors d'une même année universitaire, que ce soit dans le même établissement ou dans des établissements différents, cette contribution n'est due qu'une seule fois. Vous êtes exonérés de cette contribution si vous vous inscrivez en formation continue ou si vous êtes :

- Boursier(e) de l'enseignement supérieur ;
- Réfugié(e) ;
- Bénéficiaire de la protection subsidiaire ;
- Demandeur d'asile bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire.

NB : l'apprentissage ne relevant pas de la formation continue, les apprentis sont assujettis à la CVEC. L'employeur peut éventuellement la prendre en charge.

Quelle que soit votre situation, il vous faut suivre les étapes ci-dessous avant d'entamer toute démarche d'inscription administrative à l'université, **votre inscription ne pourra pas être traitée sans l'attestation d'acquiescement ou d'exonération** :

Etape 1

Connectez-vous à l'adresse suivante : [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr) puis créez et activez votre compte.

Etape 2

Renseignez vos données personnelles et acquittez-vous de la CVEC. Vous avez la possibilité de payer en ligne par carte bancaire ou en espèces dans un bureau de poste. Si vous êtes boursier(e) de l'enseignement supérieur, vous serez automatiquement exonéré(e). Si vous faites une demande d'exonération à un autre titre, vous devrez déposer les pièces justifiant de votre situation dans votre espace, et recevrez une réponse du CROUS à votre demande sous 2 jours.

Etape 3

Téléchargez votre attestation d'acquiescement ou d'exonération de la CVEC dans la plateforme [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr), celle-ci vous sera demandée lors de votre inscription administrative à l'université.

Etape 4

Procédez à votre inscription administrative. L'université s'assure que vous vous êtes acquitté.e de la CVEC et vous demande de présenter votre attestation d'acquiescement ou d'exonération.

Diplôme préparé	Montants en euros
Diplôme national relevant du cycle de licence	Taux
Licence	170 €
Licence professionnelle	
Diplôme national relevant du cycle de master	Taux
Diplôme national de master	243 €

Joindre OBLIGATOIREMENT

1 chèque de banque française libellé en Euros pour l'inscription au diplôme - à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM

ET

Attestation CVEC

ATTENTION :

Ce fichier est un **PDF REMPLISSABLE**, vous devez donc le remplir **impérativement numériquement.**

Nous vous recommandons au préalable de :

- mettre à jour votre version d'adobe acrobat reader DC
- mettre à jour votre version de JAVA



NOM : Prénom :

Formation :

1 ^{ère} inscription	Réinscription	LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 <i>art. D. 612-4 du Code de l'Education</i> <i>Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur</i>	RESERVE A L'ADMINISTRATION	
			Pièces fournies	Pièces manquantes
☒	☒	PIECES ADMINISTRATIVES La carte nationale d'identité (copie) / le passeport en cours de validité (copie) / le titre de séjour (copie)	☐	☐
☒	☐	Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM ou dans un établissement français de l'enseignement supérieur en 2021-2022, copie de votre carte étudiant(e) ou scolo pass	☐	☐
☒	☒	Attestation nominative CVEC		
☒	☐	1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos	☐	☐
☒	☐	Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) »	☐	☐
☒	☒	Un justificatif de domicile (copie) : facture de téléphone ou d'électricité de moins de trois mois, à votre nom ou au nom de vos parents ou de votre hébergeur. Dans ce dernier cas, joindre une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui et une copie de sa pièce d'identité	☐	☐
☒	☒	Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou une attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2022-2023 (original ou copie)		
☒	☐	Si vous êtes de nationalité française et né à partir de 1983, le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) (copie)	☐	☐
☒	☐	PIECES PEDAGOGIQUES Si vous êtes bachelier(e) de l'année, le relevé des notes du baccalauréat avec le n° INE (copie)	☐	☐
☒	☐	Si vous êtes déjà bachelier(e), le diplôme du baccalauréat (copie) et tout document portant le n° INE	☐	☐
☒	☐	Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français (copie)	☐	☐
☒	☐	Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou diplômes obtenus depuis le baccalauréat (copie) Attestation nominative CVEC	☐	☐
☒	☒	Si vous êtes admis(e) via Parcoursup ou Monmaster, la notification d'acceptation	☐	☐
☒	☐	Si vous êtes admis(e) via eCandidat, la décision d'admission	☐	☐
☒	☒	Si vous êtes étudiant(e) salarié(e), le contrat de travail couvrant l'intégralité de l'année universitaire du 01/09/23 au 31/08/24 (copie) et attestation de l'employeur mentionnant votre appartenance actuelle à l'entreprise.	☐	☐
☒	☒	PAIEMENT/SITUATIONS D'EXONERATION DE PLEIN DROIT Titre de paiement : chèque en Euros à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM	☐	☐
☒	☒	Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2023-2024	☐	☐
☒	☒	Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage (copie) et l'attestation du CFA LR autorisant l'inscription	☐	☐
☒	☒	Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI (copie)	☐	☐

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Dossier contrôlé par l'administration le /

Signature de l'étudiant(e) :

Incomplet le /

Complet le /

Les pièces en bleu sont bloquantes : la carte d'étudiant sera délivrée ou actualisée uniquement en cas de complétude du dossier.